



Envoi au contrôle de légalité le : 3 juillet 2023

Publication électronique le : 3 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 12 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**APPEL À PROJETS "PAS-DE-CALAIS, COOPÉRATION, MOBILITÉ
INTERNATIONALE" 2023**

(N°2023-245)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1115-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales – Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2022-11 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, au titre de l'appel à projets « Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale » 2023, les subventions aux porteurs de projet repris au tableau et dans les fiches en annexes à la présente délibération, pour les opérations et montants qui y sont repris, et notamment :

- à 7 associations pour un montant total de 71 214 € ;
- au Lycée agricole de Tilloy-les-Mofflaines pour un montant de 15 000 €.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés à l'article 1, les conventions correspondantes précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de ces subventions, dans les termes du projet type joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C05-043A05	65748//93043	Coopération et mobilité internationale	155 000,00	71 214,00
C05-043A05	657382//93043	Coopération et mobilité internationale	15 000,00	15 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-01
Volet : Solidarité Internationale
Porteur de projet : **La Scyrendale**
Nom du projet : « La Scyrendale »
Structures partenaires :

En France :

- CABBLAR,
- Le Département,
- La Région,
- Communes de Ferfay, Lillers, Auchel, Busnes, et Ames.

Dans le Pays :

Territoire concerné : Artois

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
05/2023	06/2023	France	85 000 €	5 000 €	5,88 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association pour objectif de concevoir, réaliser et mettre en place entièrement et bénévolement des spectacles.

OBJECTIFS DU PROJET

Concevoir, réaliser et mettre en place entièrement bénévolement un spectacle "Son et Lumière" sur la commune de FERFAY.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

Aucune

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

Son et lumière

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet ne répond pas aux objectifs de l'appel à projet. Il ne comprend ni mobilité internationale, ni solidarité internationale.

PROJET PROPOSE ?

OUI
NON

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-02
Volet : Solidarité Internationale
Porteur de projet : **Fafadane S.I**
Nom du projet : « École élémentaire de CABROUSSE, installation de panneaux solaires, plantation d'arbres »

Structures partenaires :

En France :

Dans le Pays :

- Commune de Diembering,
- Sous-préfecture de Cabrousse,
- Ecole de Cabrousse.

Territoire concerné : Boulonnais

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
09/2023	12/2023	SÉNÉGAL	41 496 €	9 500 €	22,90 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de lutter contre la pauvreté et la précarité, donner un plus grand accès à l'éducation, à la santé, au logement et aux besoins vitaux des familles pour préserver la dignité humaine et venir en aide aux migrants dans les cinq continents.

OBJECTIFS DU PROJET

Offrir aux élèves et aux enseignants de meilleures conditions d'apprentissage et de travail par un projet global d'aménagement, d'animation, d'échange et de chantier partagé.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Ecole élémentaire : pose des panneaux solaires, des ventilateurs, des batteries, de l'armoire à batteries, des néons, des onduleurs,
- Réalisation et installation des bancs en béton,
- Plantation d'arbres dans la cour,
- Ateliers de jeux et de sports,
- Réalisation d'une grande fresque sur le mur d'enceinte de l'école.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Exposition photos et objets au Château Mollack de Marquise,
 - Stand à la manifestation « A l'asso des Berges »,
 - Exposition au Centre Audrey Bartier de Wimereux et au collège de Wimille dans le cadre du festival des solidarités,
 - Tapas débats sur la transition écologique et la solidarité au CRAB,
 - Marché estival de Wimereux,
 - Vente à domicile d'objets de l'artisanat sénégalais,
 - Marché de Noël à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer,
 - Atelier de réflexologie et de SHIATZU,
 - Atelier cuisine pour la préparation et la vente de plats préparés,
 - Soirée rétrospective du séjour.
-

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet répond à un besoin identifié sur le territoire d'action. Le porteur est expérimenté pour le type d'actions proposées et un partenariat avec des acteurs locaux (coordination, collectivité locale) a été construit.

Le budget est cohérent avec l'action envisagée.

PROJET PROPOSE ?

OUI

NON

SUBVENTION PROPOSEE

Total dépenses éligibles	Subvention proposée	% subvention sur total éligible
41 496 €	9 500 €	22,89 %

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-03
Volet : Solidarité Internationale
Porteur de projet : **Kabe Bénin**
Nom du projet : « Alliance 2023 : aide à la coopérative des femmes et latrines pour tous »

Structures partenaires :

En France :

- Commune de Loos-en-Gohelle,
- Agence de L'Eau Artois Picardie,
- Rotary CLUB La Bassée.

Dans le Pays :

- ONG Kabé Bénin,
- Mairie de Malanville,
- Coopérative Alliance.

Territoire concerné : Lens-Hénin

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
09/2023	03/2024	BÉNIN	74 760 €	10 000 €	13,37 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de soutenir l'éducation, la santé, l'assainissement et le développement du village de Kabé et sa région.

OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer l'hygiène et la santé, notamment par une meilleure gestion de l'eau,
- Contribuer au développement économique d'un groupe de femmes, pour qu'elles puissent mieux subvenir aux besoins de leurs familles,
- Sensibiliser la population du Pas-de-Calais, notamment les collégiens, à la solidarité Nord Sud.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Construction des latrines et séances de sensibilisation,
- Construction de la salle de rencontre pour la formation des femmes,
- Achat des matériels de la fromagerie, des foyers améliorés et du four à pains.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Participation aux animations des Francas de Loos-en-Gohelle,
- Intervention dans les écoles partenaires, le collège Jean Zay de Lens et le collège Louez Dieu d'Anzin-Saint-Aubin.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Les informations contenues dans le formulaire de candidature sont trop succinctes.

Le lien entre les objectifs, les actions et les résultats n'est pas identifié.

Le dossier ne comprend pas de convention avec la collectivité locale ni de lettre d'engagement de celle-ci. Les actions de restitution demandées dans le Pas-de-Calais ne sont pas détaillées.

Le projet ne satisfait pas les exigences pré-requises.

PROJET PROPOSE ?

OUI
NON

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-04
Volet : Mobilité Internationale
Porteur de projet : **Association des amis de la section internationale du lycée Robespierre**
Nom du projet : « The Malawi Project : histoire et mémoire de la guerre dans les colonies africaines »

Structures partenaires :

En France :
Commonwealth War Grave Commission.

Dans le Pays :
- Mzuzu International Academy,
- Mushroom Farm.

Territoire concerné : Arrageois

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
05/2023	03/2024	MALAWI	29 534 €	11 814 €	40 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de faire découvrir le monde aux élèves.

OBJECTIFS DU PROJET

- Étudier l'histoire de la Première Guerre Mondiale et sa mémoire sous l'angle de la guerre dans les colonies africaines,
- Etudier le développement durable et le tourisme vert à travers des exemples concrets,
- Eduquer les élèves à la citoyenneté mondiale.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Travail des élèves sur les témoignages de soldats, ainsi que sur des supports pédagogiques mis au point par le CWGC afin de les initier à la recherche archéologique et mémorielle en vue de réaliser le parcours biographique d'un soldat sous la forme d'un roman graphique,
- Organisation d'une cérémonie de commémoration sur le site des Moyale Barracks à Mzuzu,
- Visite de la Kwithu Community,
- Etude d'un projet de gestion d'eau de Nkhata Bay (Nkhatabay Water project),
- Séjour à la Mushroom farm (eco-lodge entièrement autosuffisant qui redistribue ses revenus aux communautés environnantes) : visite des plantations de café, participation à un atelier de permaculture, découverte de la ville de Livingstonia, fondée au XIXe siècle par des missionnaires écossais et qui abrite aujourd'hui la seconde université du pays.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Restitution spécifique par les élèves de terminales auprès des collégiens REP Charles Péguy d'Arras (de la section internationale britannique mais aussi des collégiens intéressés par le projet),
- Créer du lien et de la cohérence entre les élèves de toute la section britannique d'Arras,
- Journées portes ouvertes du lycée en mars 2024,
- Stand lors des Erasmus days en octobre.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet démontre une réelle plus-value pour les lycées participants en leur faisant acquérir des connaissances sur plusieurs enjeux mondiaux : place des colonies pendant les guerres mondiales, développement local au Malawi, gestion de l'eau, tourisme durable, développement économique responsable... Ils sont impliqués dans la préparation du projet et seront accompagnés pour valoriser cette participation dans leur parcours universitaire.

Le projet est construit en partenariat avec le lycée de Mzuzu qui accueillera les élèves et la Commonwealth War Grave Commission de Beaurains.

La pérennité de la démarche est envisagée avec le souhait d'accueillir les élèves malawiens dans le Pas-de-Calais en 2024.

Le budget est cohérent avec l'action envisagée.

PROJET PROPOSE ?

OUI

NON

SUBVENTION PROPOSEE

Total dépenses éligibles	Subvention proposée	% subvention sur total éligible
29 534 €	11 814 €	40 %

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-05
Volet : Mobilité Internationale
Porteur de projet : **MALCO**
Nom du projet : « Boulonnais - Togolais, une expérience unique, une aventure humaine »

Structures partenaires :

En France :

- CFA BTP Hesdigneul,
- Cohose,
- Lianes Coopération.

Dans le Pays :

- ONG Café,
- Mairie Golfe 1.

Territoire concerné : Boulonnais

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
04/2023	12/2023	TOGO	49 450 €	15 000 €	30,33 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de transmettre et de recevoir de nouvelles techniques adaptées aux conditions du pays et d'un savoir-faire différent de la France.

OBJECTIFS DU PROJET

- Reconstruire une école d'un effectif de 632 élèves,
- Partager les savoir-faire entre jeunes du Pas-de-Calais et Togolais,
- Répondre aux problèmes de la différence et la méconnaissance de l'autre, ainsi qu'à l'accès aux femmes vers les métiers du bâtiment.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Chantier : reconstruction d'une école,
- Découvertes culturelles du pays orientées vers la vie locale : découverte des commerces, des marchés, visite de villages, d'une plantation de cacaoyer, découverte des marchés artisanaux, sortie nature, visites de monuments...
- Ateliers musiques et chansons,
- Match de football sur la plage,
- Visite du CFA de la chambre des métiers.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Projection d'un film, exposition photo dans le CFA, dans un ou deux collèges partenaires et au siège du Département du Pas-de-Calais,
- Réalisation d'un livre.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet présente une opportunité pour les jeunes apprentis participants de développer des compétences nouvelles, humaines et professionnelles. Le porteur, spécialisé dans l'accompagnement des apprentis (vie professionnelle, logement, santé...) les aidera à valoriser cette expérience.

Le projet présente des étapes claires et détaillées : préparation, déroulement, évaluation, communication. Le partenariat est attesté avec une association locale.

Le budget est cohérent avec l'action envisagée.

PROJET PROPOSE ?

OUI
NON

SUBVENTION PROPOSEE

Total dépenses éligibles	Subvention proposée	% subvention sur total éligible
49 450 €	15 000 €	30,33 %

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-06
Volet : Solidarité Internationale
Porteur de projet : **Tantely Soa Madagascar**
Nom du projet : « Forage à Madagascar »
Structures partenaires :
En France :
Dans le Pays :
- Groupe scolaire Fisadrantana,
- Vivo Energy Madagascar,
- Enseignants du groupe scolaire,
- Salariés de la crèche,
- Personnes chargées de la cantine et femmes de ménage.

Territoire concerné : Arrageois

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
02/2024	01/2025	MADAGASCAR	42 000 €	10 000 €	23,80 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but d'apporter un soutien de scolarisation des enfants de Tanjombato et particulièrement pour le groupe scolaire Fisadrantana, d'offrir des repas journaliers pour les enfants en maternelle et une place en crèche pour les enfants les plus démunis par le biais d'évènements.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir de l'eau potable à l'école et à la crèche en quantité suffisante (passage de 1 000 litres à 3 000 litres) pour sensibiliser les élèves (800 élèves et 40 bébés) à l'hygiène et la bonne gestion de l'eau,
- Entretien des locaux du groupe scolaire,
- Préparer 200 repas par jour,
- Donner un bain journalier aux enfants de la crèche.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Installation d'un forage avec pompe électrifiée,
- Réalisation des travaux par les entreprises locales,
- Formation de 2 personnes à la maintenance du forage,
- Ateliers et jeux sur l'eau avec les élèves,
- Sensibilisation des élèves à l'utilisation raisonnée de l'eau,
- Sensibilisation aux gestes d'hygiène.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Ventes d'artisanat malgache en France,
- Organisation de la tombola et randonnée annuelles,
- Mener des interventions sur la bonne gestion de l'eau et sur les bonnes conduites à adopter,
- Edition d'un numéro spécial dans le journal de l'association,
- Informer la population lors des ventes d'artisanat, randonnées et sur facebook du projet forage et de la problématique de l'eau,
- Réalisation de plaquettes et d'une vidéo.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet répond à des besoins identifiés sur le territoire et les actions proposées semblent cohérentes par rapport aux objectifs fixés, aux résultats attendus et au public ciblé.

Le porteur atteste du soutien de la Mairie de Tanjombato où se déroule le projet et de la directrice de l'école qui s'engage à assurer l'entretien et la maintenance des installations.

Les différentes étapes du projet sont claires et cohérentes. Seules les actions de restitution sont peu détaillées (deux collègues, dont un en QPV, sont cités comme bénéficiant d'actions de restitution).

Le budget est cohérent avec l'action envisagée.

PROJET PROPOSE ?

OUI

NON

SUBVENTION PROPOSEE

Total dépenses éligibles	Subvention proposée	% subvention sur total éligible
42 000 €	10 000 €	23,81 %

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-07
Volet : Solidarité Internationale
Porteur de projet : L'Embardée
Nom du projet : « Culture Mix »
Structures partenaires :

En France :

- Communes de Beaurainville, Hesdin, Saint-Pol-sur-Ternoise,
- Communauté de communes des 7 vallées,
- Collège Belrem de Beaurainville, des 7 vallées de Hesdin, Salengro de Saint-Pol-sur-Ternoise,
- Recital,
- Dilcrah,
- SOS Méditerranée.

Dans le Pays :

- Kaay Art,
- Commune de Popenguine Ndayane,
- Ministère de la Culture sénégalais.

Territoire concerné : Montreuillois-Ternois

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
09/2023	12/2026	SÉNÉGAL	19 875 €	5 900 €	29,68 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but la production, la création et la diffusion de spectacles vivants et d'œuvres audiovisuelles de courts métrages et documentaires. Elle œuvre dans la solidarité internationale par le biais d'actions en lien avec l'art et la culture.

OBJECTIFS DU PROJET

Intégrer les populations dans un projet artistique commun d'échange international, ainsi que des personnes défavorisées sur des territoires ruraux au Sénégal comme en Pas-de-Calais et lutter contre les aprioris.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Ateliers artistiques autour des a-prioris et de la migration actuelle,
- Moments culturels dans chacun des établissements scolaires et lors d'une soirée culturelle,
- Mise en place de visioconférences et échanges de vidéos avec les groupes du Pas-de-Calais et du Sénégal,
- Intervention de l'ONG SOS Méditerranée et de France Terre d'Asile (en visioconférence avec le Sénégal).

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Ateliers artistiques encadrés par L'Embardée autour des à-prioris et de la migration actuelle.
- Moments culturels dans les établissements scolaires et lors d'une soirée culturelle,
- Mise en place de 2 visioconférences échanges de vidéos avec les groupes sénégalais et du Pas-de-Calais,
- Interventions de l'ONG SOS Méditerranée et de France Terre d'Asile ainsi que des associations locales d'accueil de
- demandeurs d'asile,
- Communication réseaux sociaux.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet est clair et les différentes étapes sont lisibles. Il permettra de répondre à un double enjeu lié aux migrations dans une région de départ (Popenguine au Sénégal) et dans une région d'accueil (le Pas-de-Calais) : une meilleure connaissance des conditions de vie dans le pays d'accueil pour les Sénégalais et une meilleure ouverture aux conditions de vie dans les pays d'émigration pour les collégiens du département. Le partenariat développé par le porteur de projet est pertinent et semble solide : collèges et communes du Pas-de-Calais, association et commune sénégalaise.

Le budget est en adéquation avec les actions proposées.

PROJET PROPOSE ?

OUI

NON

SUBVENTION PROPOSEE

Total dépenses éligibles	Subvention proposée	% subvention sur total éligible
19 875 €	5 900€	29,69 %

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-08
Volet : Solidarité Internationale
Porteur de projet : **Les Perles du Faso**
Nom du projet : « Accès à l'eau potable et à l'assainissement et accompagnement de la croissance du centre de Mahadaga »

Structures partenaires :

En France :

- Mairie de Liévin,
- Agence de l'Eau Artois Picardie,
- AAE 62 : Association d'action éducative du Pas-de-Calais,
- CCS Cœur de Ville.

Dans le Pays :

- L'institut international de l'eau et de l'environnement -2iE-,
- Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement de l'Est-DREAHAE,
- ALC BTP.

Territoire concerné :

Lens-Hénin

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
11/2023	06/2024	BURKINA FASO	212 368 €	10 000 €	4,70%

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet de venir en aide aux populations en situation précaire au Burkina Faso. Les moyens mis en oeuvre incluent, sans y être limités, la formation professionnelle, l'encadrement préscolaire, la mise en place de projets d'adduction d'eau potable, le parrainage de personnes spécifiques.

OBJECTIFS DU PROJET

- Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement,
- Améliorer les conditions de vie des communautés de la région de l'Est du Burkina Faso,
- Promouvoir l'autonomisation des jeunes femmes au Burkina Faso,
- Ouvrir les jeunes à la citoyenneté internationale en Nord – Pas de Calais.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Réalisation de 6 forages et de 6 blocs de deux latrines avec points de lavage des mains,
- Formation de la population à l'utilisation des latrines et au lavage des mains,
- Formation d'une équipe à la maintenance des forages,
- Équiper le centre de formation à la couture de Mahadaga de machines à coudre neuves,
- Ériger un hangar afin d'augmenter le nombre de salles de classe disponibles.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Interventions en milieu scolaire sur la thématique de la vie quotidienne des femmes en milieu rural en Afrique de l'Ouest,
- Exposition,
- Communication site Internet et facebook...

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet répond à des besoins identifiés sur le lieu de réalisation des actions et permettra à la population locale, notamment aux femmes, un meilleur accès à l'eau et à la formation. Le projet est structuré en différentes étapes, bien qu'elles ne soient pas toutes détaillées. Le porteur est habitué à la gestion de ce type de projet. Des partenaires au Burkina Faso semblent impliqués dans le projet mais leur rôle n'est pas déterminé.

Toutefois, de nombreux points de faiblesse sont à signaler :

- Le lien avec l'association Fasolidarité n'est pas suffisamment précisé. Les deux projets proposent les mêmes actions (forages et latrines) dans la même région du Burkina Faso (les villages différents).
- Le Burkina Faso est actuellement en zone rouge .

Il est donc proposé d'émettre un avis défavorable.

PROJET PROPOSE ?

OUI

NON

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-09
Volet : Solidarité Internationale
Porteur de projet : **Solidarité cœur de Corneille**
Nom du projet : « Eau et assainissement, réalisation de forage »
Structures partenaires :
En France : Mairie de Grenay
Dans le Pays :
- Sous comité de l'eau,
- Comité de développement du village.

Territoire concerné : Lens-Hénin

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
09/2023	01/2024	CAMEROUN	16 800 €	7 000 €	41,66 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet de venir en aide aux populations rurales en situation précaire entourant la province de Yaoundé (Cameroun) en favorisant l'accès aux soins et aux médicaments et à l'eau potable.

OBJECTIFS DU PROJET

Contribuer à l'approvisionnement en eau potable des populations et à la protection de la ressource en eau souterraine par la réalisation de forages.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Réalisation d'un forage pour contribuer à l'approvisionnement en eau potable,
- Mise à disposition de personnes volontaires lors des opérations de forage et mise à disposition de matériel.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Sensibiliser les plus jeunes à la nécessité d'économie de l'eau potable,
- Interventions au sein des écoles primaires, auprès des centres de loisirs et des lieux publics tels que la médiathèque,
- Organisation de journées avec conférences débat sur le thème : la vie au Cameroun,
- Vente d'objets, soirée dansante,
- Réalisation de kakémonos et flyers.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet répond à des besoins identifiés sur le lieu des actions. La population locale est impliquée dans le projet et participera à la mise en œuvre des travaux.

Le projet n'est pas suffisamment détaillé : les différentes étapes ne sont pas suffisamment détaillées, les partenaires et acteurs relais sur place ne sont pas identifiés. Les actions de restitution dans le Pas-de-Calais ne sont pas définies. Le projet n'a pas poursuivi sa démarche d'accompagnement qui lui aurait certainement permis d'augmenter la qualité du dossier.

PROJET PROPOSE ?

OUI
NON

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-10
Volet : Mobilité Internationale
Porteur de projet : **Maison d'enfants le Regain**
Nom du projet : « De Dohem à Fimela, deux regards, un seul objectif : le développement durable de Jal Jeg »

Structures partenaires :
En France : C.D.S.I. Boulogne-sur-Mer
Dans le Pays : École JAL JEG

Territoire concerné : Audomarois

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
09/2022	12/2023	SÉNÉGAL	49 768,95 €	15 000 €	30,14 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet l'éducation, la formation, l'assistance et l'aide physique et morale de toutes personnes en situation de vulnérabilité.

OBJECTIFS DU PROJET

Permettre aux jeunes de prendre confiance en eux et renforcer leur capacités à agir grâce aux actions d'autofinancement afin d'aménager la cour de l'école et d'équiper la salle informatique.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Réalisation du patio,
- Aménagement paysager de la cour,
- Suivi et échanges interculturels multiples.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Formation assurée par le CDSI,
- Actions d'autofinancement ,
- Encadrement d'actions menées par le comité des fêtes de la ville de Roquetoire,
- Exposition photos,
- Témoignages au CDI des collèges fréquentés par les jeunes.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le public correspond au public visé spécifiquement par l'appel à projets : 8 collégiens résidant en MECS pourront se rendre durant 2 semaines au Sénégal. Les différentes étapes du projet sont bien identifiées et détaillées. Les jeunes sont impliqués dans les différentes phases.

Les jeunes sont accompagnés par des éducatrices de la MECS avant le départ, le projet est porté en partenariat avec l'école Jal Jeg de Fimela qui accueillera les jeunes de Dohem, la gestion du projet semble maîtrisée.

La plus-value du projet pour les jeunes participants est claire.

Le budget est cohérent avec l'action envisagée.

PROJET PROPOSE ?

OUI NON **SUBVENTION PROPOSEE**

Total dépenses éligibles	Subvention proposée	% subvention sur total éligible
49 768,95 €	15 000 €	30,14 %

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier :	2023-11
Volet :	Solidarité Internationale
Porteur de projet :	Fasolidarité, face aux réalités
Nom du projet :	« Développement de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement dans la région de l'Est »
Structures partenaires :	
<u>En France :</u>	<u>Dans le Pays :</u>
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie,	- Compassion International,
- L'AAE62,	- Communautés bénéficiaires,
- La Ville de Liévin,	- Représentants des villages.
- Les Perles du Faso.	
Territoire concerné :	Lens-Hénin

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
12/2023	10/2024	BURKINA FASO	20 5454 €	10 000 €	4,86 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet de venir en aide aux populations en situation précaire au Burkina Faso. Les moyens mis en oeuvre incluent, sans y être limités, le soutien aux veuves et aux enfants orphelins, la mise en place de projets d'adduction potable, le parrainage de personnes spécifiques.

OBJECTIFS DU PROJET

- Garantir l'accès de tous à l'eau potable, à l'assainissement,
- Assurer une gestion durable des ressources en eau,
- Améliorer les conditions de vie des populations de la région de l'Est au Burkina Faso.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Construction des 6 forages équipés de pompes à motricité humaine pour permettre à la population d'avoir accès à une eau potable, réduisant ainsi les maladies liées à l'insalubrité de l'eau,
- Formation des usagers,
- Construction d'un bloc de quatre latrines,
- Installation des points de lavages des mains,
- Formation des usagers des latrines à l'utilisation, l'entretien et la maintenance.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Interventions en milieu scolaire pour sensibiliser les enfants, les collégiens et les lycéens à la vie quotidienne en milieu rural au Burkina Faso,
- Diffusion au public d'un film sur la problématique de l'eau au centre Arc-en-Ciel à Liévin et débat avec les spectateurs présents,
- Animation d'une soirée années 80,
- Participation au forum des associations organisé à Liévin,
- Participation au festival en partenariat avec Les Perles du Faso.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet répond à des besoins identifiés sur le lieu de réalisation des actions et permettra à la population locale un meilleur accès l'eau potable et à l'assainissement. Il aura un réel impact sur la santé publique de la région. Le porteur est habitué à la gestion de ce type de projet.

Des partenaires au Burkina Faso semblent impliqués dans le projet mais leur rôle et leur statut n'est déterminé.

Toutefois, de nombreux points de faiblesse sont à signaler :

- Le lien avec l'association Les Perles du Faso n'est pas suffisamment précisé. Les deux projets proposent les mêmes actions (forages et latrines) dans la même région du Burkina Faso (les villages diffèrent).
- Le Burkina Faso est situé en zone rouge

Il est donc proposé d'émettre un avis défavorable.

PROJET PROPOSE ?

OUI

NON

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-12
Volet : Mobilité Internationale
Porteur de projet : **Association Community**
Nom du projet : « L'interculturalité au fil de l'eau »
Structures partenaires :

En France : L'agence d'Urbanisme et de développement du Pays de Saint-Omer
Dans le Pays : Ville de Tiznit

Territoire concerné : Audomarois

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
01/2023	12/2023	MAROC	12 500 €	4 000 €	32 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet de faciliter, développer et coordonner l'animation sociale globale sur le territoire de la Commune par des services et activités culturelles, éducatives et de loisirs.

OBJECTIFS DU PROJET

- Permettre à 20 jeunes ayant peu d'opportunités de vivre une expérience à l'étranger,
- Rencontrer d'autres jeunes ayant une culture et un mode de vie différents du leur,
- Sensibiliser aux enjeux de l'accès à l'eau,
- Acquérir des compétences ou connaissances pour devenir des citoyens engagés.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Visite de la ville de Tiznit,
- Chantiers nature,
- Visite de sites inspirants en lien avec l'accès/gestion de l'eau,
- Activités de loisirs pour encourager l'interconnaissance et la cohésion des jeunes français et marocains,
- Temps de travail et de réflexion pour la suite/pérennité du projet.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Action "Ici commence la mer" pour sensibiliser les jeunes, mais aussi les habitants du territoire, sur les déchets jetés au travers des plaques d'égout qui finissent dans la mer,
- Film documentaire "Marcher sur l'eau",
- Actions d'autofinancement organisées par les jeunes,
- Intervention de quelques jeunes participants français dans les collèges d'Arques et de Wizernes pour sensibiliser à la mobilité et à la solidarité internationale.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet présente des étapes claires et les participants sont accompagnés par des professionnels avant, pendant et après le projet même si la façon dont ils seront accompagnés pour valoriser l'expérience dans leur parcours n'est pas précisé par le porteur.

Le projet s'adresse à des jeunes ayant une faible ouverture à l'international et auxquels le projet permettra de sortir d'un entre soi et de bénéficier d'une plus grande ouverture d'esprit. Il s'inscrit

également dans un objectif de sensibilisation des jeunes aux enjeux du changement climatique, de l'accès et de la gestion de l'eau et de la différence de perception de ces enjeux entre les deux régions. La pérennité du projet est envisagée par l'accueil des jeunes marocains.

PROJET PROPOSE ?

OUI
NON

SUBVENTION PROPOSEE

Total dépenses éligibles	Subvention proposée	% subvention sur total éligible
12 500 €	4 000 €	32 %

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-13
Volet : Mobilité Internationale
Porteur de projet : **Campus agro-environnemental 62 (EPLEFPA)**
Nom du projet : « Chantier de coopération entre le Campus agroenvironnemental 62 et le Lycée de Vavatenina »

Structures partenaires :

En France :

- L'association de Coopération Arras Madagascar (ACAM),
- L'association Marcq Madagascar.

Dans le Pays :

- Lycée d'enseignement général MANANPISOA,
- La fédération régionale des apiculteurs malgaches,
- Les services agricoles de l'Etat malgache,
- Une infirmière à Fénéfife, correspondante de Marcq Madagascar.

Territoire concerné : Arrageois

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
04/2023	09/2023	MADAGASCAR	41 510 €	15 000 €	36,13 %

OBJECTIFS DU PROJET

Répondre au problème concernant les conditions de vie de la population de Vavatenina et à la nécessaire ouverture des élèves au reste du monde à travers la rencontre d'un pays très différent en termes de culture et de développement.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Mobilité de 18 lycéens
- Restauration du rucher du lycée de Vavatenina,
- Inventaire du terrain du lycée et en faire un lieu d'expérimentation de lutte contre la déforestation
- Promotion de l'agroforesterie/agroécologie,
- Réaménagement de la pépinière et de la zone maraîchère,
- Etude de faisabilité pour une alimentation électrique autonome,
- Préparation d'un nouveau sentier d'interprétation du patrimoine naturel et culturel,
- Activités conviviales, culturelles et sportives partagées par les élèves,
- Deux visites à caractère patrimonial, environnemental et social (Le canal de Pangalanes et l'île Sainte-Marie).

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Quatre interventions dans des collèges au 3^{ème} trimestre 2023,
- Une exposition Madagascar en octobre lors de la fête de la science au lycée.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Les objectifs du projet sont clairs, ils répondent à des besoins identifiés sur le territoire. Les actions sont cohérentes avec les objectifs ciblés. La plus-value pour les lycéens est démontrée. Le porteur a une expérience de plusieurs années dans la gestion de ce type de mobilité et le partenariat avec le lycée d'accueil à Madagascar est lui aussi actif depuis plusieurs années.

La réciprocité de l'action est prévue avec l'accueil des jeunes malgaches dans le Pas-de-Calais en 2024. Le budget est cohérent avec l'action envisagée.

PROJET PROPOSE ?

OUI

NON

SUBVENTION PROPOSEE

Total dépenses éligibles	Subvention proposée	% subvention sur total éligible
41 510 €	15 000 €	36,14 %

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-14
Volet : Mobilité Internationale
Porteur de projet : **Village d'enfants SOS de Calais**
Nom du projet : « Action de solidarité internationale au Maghreb »
Structures partenaires :
En France : Centre social d'Outreau
Dans le Pays :
- Dirigeants nationaux du pays visité,
- Cadres de l'établissement,
- L'équipe éducative.

Territoire concerné : Calaisis

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
12/2022	12/2023	MAGHREB	20 000 €	8 000 €	40 %

BUT DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de mettre en œuvre en France, des programmes pour accompagner des fratries en situation ou risque de danger, dont la situation familiale nécessite le placement. Elle exerce aussi son activité dans le monde au sein de la Fédération SOS children's Villages International dont elle est membre-fondateur et à laquelle elle adhère librement.

OBJECTIFS DU PROJET

Venir en aide aux besoins des jeunes du Maghreb.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Mise à disposition d'un technicien vélo pour remettre en état les vélos des enfants et en acheter localement (d'occasion) et les réparer,
- Associer les enfants à la réparation des vélos (crevaisons, patins et freins à disques, cablerie, dérailleur, dévoiler les roues...).

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

Communication dans les échos ou au sein des rencontres organisées par la Direction de l'Enfance et de la Famille, dans la presse locale (VdN et Nord Littoral).

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Il est proposé d'ajourner ce dossier afin de mettre en place un accompagnement auprès du porteur de projet afin de l'aider dans la construction et l'élaboration du dossier.

PROJET PROPOSE ?

OUI
NON

FICHE D'INSTRUCTION

APPEL A PROJETS « PAS-DE-CALAIS, COOPERATION, MOBILITE INTERNATIONALE » 2023

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Numéro de dossier : 2023-15
Volet : Mobilité Internationale
Porteur de projet : **Commune de Dourges**
Nom du projet : « Echange pour une citoyenneté européenne active

entre Dourges et Raszkow »

Structures partenaires :

En France :

Dans le Pays :

Centre culturel de Raszkow

Territoire concerné : Lens-Hénin

Début	Fin	Pays bénéficiaire	Total dépenses du plan de financement	Subvention sollicitée	% subvention sur totalité du projet
03/2023	12/2023	POLOGNE	39 685,03 €	6 278 €	15,81 %

OBJECTIFS DU PROJET

Développer la place des jeunes dans la politique de coopération internationale des collectivités territoriales, les sensibiliser à l'interculturalité et développer une citoyenneté européenne.

ACTIONS PREVUES DANS LE PAYS

- Réunions en visio-conférence entre les jeunes,
- Ateliers de communication.

ACTION(S) DE RESTITUTION / SENSIBILISATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

- Réunions en visio-conférence entre les jeunes,
- Ateliers de communication,
- Atelier de technique et montage vidéo.

ANALYSE QUALITATIVE DU DOSSIER

Le projet ne prévoit pas de mobilité des jeunes du Pas-de-Calais à l'étranger mais l'accueil de jeunes polonais à Dourges. Il n'est pas éligible aux critères de l'appel à projets. L'échange se faisant dans le cadre du jumelage des villes de Dourges et Raszkow, le porteur a également déposé un dossier à l'AMI Jumelages Innovants.

PROJET PROPOSE ?

OUI

NON

Appel à projets "Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale" 2023 - Propositions de soutien financier

N° dossier	Porteur de projet	Nom du projet	Volet	Territoire	Pays	Budget total éligible du projet	Subvention proposée	Taux de subvention proposé	Commentaire
2023-01	La Scyrendale	LA SCYRENDALE	Solidarité Internationale	Artois	France	0,00 €	0,00 €		Non retenu
2023-02	Fafadane S.l	École élémentaire de CABROUSSE, installation de panneaux solaires, plantation d'arbres	Solidarité Internationale	Boulonnais	SÉNÉGAL	41 496,00 €	9 500,00 €	22,89%	
2023-03	Kabe Bénin	Alliance 2023 : aide à la coopérative des femmes et latrines pour tous	Solidarité Internationale	Lens-Hénin	BÉNIN	74 760,00 €	0,00 €		Non retenu
2023-04	Association des amis de la section internationale du lycée Robespierre	The Malawi Project : histoire et mémoire de la guerre dans les colonies africaines	Mobilité Internationale	Arrageois	MALAWI	29 534,00 €	11 814,00 €	40,00%	
2023-05	MALCO	Boulonnais - Togolais, une expérience unique, une aventure humaine	Mobilité Internationale	Boulonnais	TOGO	49 450,00 €	15 000,00 €	30,33%	
2023-06	Tantely Soa Madagascar	Forage à Madagascar	Solidarité Internationale	Arrageois	MADAGASCAR	42 000,00 €	10 000,00 €	23,81%	
2023-07	L'Embardée	Culture Mix	Solidarité Internationale	Montreuillois-Ternois	SÉNÉGAL	19 875,00 €	5 900,00 €	29,69%	
2023-08	Les Perles du Faso	Accès à l'eau potable et à l'assainissement et accompagnement de la croissance du centre de Mahadaga	Solidarité Internationale	Lens-Hénin	BURKINA FASO	212 368,00 €	0,00 €		Non retenu
2023-09	Solidarité cœur de Corneille	Eau et assainissement, réalisation de forage	Solidarité Internationale	Lens-Hénin	CAMEROUN	16 800,00 €	0,00 €		Non retenu
2023-10	Maison d'enfants le Regain	De Dohem à Fimela, deux regards, un seul objectif : le développement durable de Jal Jeg	Mobilité Internationale	Audomarois	SÉNÉGAL	49 768,95 €	15 000,00 €	30,14%	

Appel à projets "Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale" 2023 - Propositions de soutien financier

N° dossier	Porteur de projet	Nom du projet	Volet	Territoire	Pays	Budget total éligible du projet	Subvention proposée	Taux de subvention proposé	Commentaire
2023-11	<i>Fasolidarité, face aux réalités</i>	<i>Développement de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement dans la région de l'Est</i>	<i>Solidarité Internationale</i>	<i>Lens-Hénin</i>	<i>BURKINA FASO</i>	205 454,00 €	0,00 €		<i>Non retenu</i>
2023-12	Association Community	L'interculturalité au fil de l'eau	Mobilité Internationale	Audomarois	MAROC	12 500,00 €	4 000,00 €	32,00%	
2023-13	Campus agro-environnemental 62 (EPLEFPA)	Chantier de coopération entre le Campus agroenvironnemental 62 et le Lycée de Vavatenina	Mobilité Internationale	Arrageois	MADAGASCAR	41 510,00 €	15 000,00 €	36,14%	
2023-14	<i>Village d'enfants SOS de Calais</i>	<i>Action de solidarité internationale au Maghreb</i>	<i>Mobilité Internationale</i>	<i>Calaisis</i>	<i>MAGHREB</i>	20 000,00 €	0,00 €		<i>Non retenu</i>
2023-15	<i>Commune de Dourges</i>	<i>Echange pour une citoyenneté européenne active entre Dourges et Raszkw</i>	<i>Mobilité Internationale</i>	<i>Lens-Hénin</i>	<i>POLOGNE</i>	- €	0,00 €		<i>Non retenu</i>
							86 214,00 €		

Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... **CONVENTION**

Objet : projet n° «N_dossier» dans la cadre de l'appel à projets « Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale » 2023.

Entre le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **monsieur Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date 12 juin 2023,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

«**Porteur_de_projet**», dont le siège est situé «Adresse_de_la_structure», «CP» «Ville»,

identifié au répertoire SIRET sous le n° «N_SIRET»,

représenté par «**Genre**» «**Nom**», «Statut» de l'«Nature_du_porteur_de_projet»,

ci-après désigné par « le bénéficiaire »,

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 24 janvier 2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la demande présentée par «Porteur_de_projet» en date du «Date_de_courrier_de_demande»;

Vu l'attestation sur l'honneur signée le «Date_signature_CER» à respecter les sept principes du contrat d'engagement républicain en vertu du décret du 31 décembre 2021, pris en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu la délibération de la Commission Permanente « Appel à projets « Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale » 2023 » du 12 juin 2023 ;

Il a été convenu ce qui suit,

Préambule :

En accord avec la volonté du Conseil départemental de soutenir l'engagement de ses habitants, en particulier des plus jeunes, et à promouvoir ses valeurs de solidarité, sur son territoire comme à l'international, le Département du Pas-de-Calais accompagne les actions internationales conduites par les acteurs de son territoire.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'octroi d'une subvention par le Département au bénéficiaire pour le projet intitulé « *«Nom_du_projet»* » dans le cadre de l'appel à projets « Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale » 2023.

Elle fixe également les obligations du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à réaliser le projet intitulé « *«Nom_du_projet»* », tel que décrit lors de sa demande de soutien financier en date du «*Date_de_courrier_de_demande*».

Afin «*Objectifs_du_projet*» les actions financées dans le cadre de cette convention doivent s'inscrire exclusivement dans les activités ci-dessous dans le pays partenaire :

«*Actions_dans_le_Pays*»

Et dans le Pas-de-Calais :

«*Actions_dans_le_PasdeCalais*»

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à vérifier les conditions de sécurité dans le pays partenaire et à se mettre en contact avec les autorités consulaires françaises dans le cadre de la préparation du déplacement.

Article 3 : Période d'application de la convention

Le bénéficiaire s'engage à mener son projet avant le 31 octobre 2024. **Les dépenses qu'il engagera pour mener ce projet devront être acquittées avant cette date.**

Le bilan du projet devra être fourni au Département, au plus tard deux mois après la date de fin d'éligibilité des dépenses, soit le **31 décembre 2024**, date d'échéance de la convention.

A défaut de remplir ces obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Néanmoins, le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, six mois avant la date d'échéance de la convention, soit avant le 30 juin 2024**, qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de «*Subvention_accordée*» € sur un coût total prévisionnel de «*Budget_total_éligible_du_projet*» €, soit un taux d'intervention de «*Taux_de_subvention_accordé*»%. L'intervention du Département est plafonnée aux montant et taux indiqués ci-dessus.

Article 5 : Ajustement du montant de la subvention

En cas de réalisation des dépenses inférieure au montant total prévisionnel indiqué dans l'article 4, la subvention départementale sera calculée au prorata du taux d'exécution du projet.

Article 6 : Modalités de versement

Acompte : Lors de la réception de la présente convention signée par le bénéficiaire, un acompte de 80% du montant de la subvention, soit **«Acompte_80» €** sera versé au bénéficiaire.

Solde : Le solde de la subvention de 20%, soit **«Solde_20» €**, sera versé sur production du bilan du projet. Ce bilan comprendra les éléments suivants :

- Le compte-rendu détaillé des activités du projet ;
- Le bilan financier du projet comprenant la liste des dépenses réalisées affectées au projet, présentée sous forme d'une liste **signée par le représentant légal de la structure et le trésorier ou le comptable public.**
- **La copie de tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 8.**

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par Madame la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : «Coordonnées_bancaires_NOM»

Domiciliation : «DOMICILIATION»

IBAN : «IBAN»

CODE SWIFT : «CODE_SWIFT»

La subvention du Département sera imputée au budget départemental sur le sous-programme C05-043A05 – Coopération et mobilité internationales, chapitre 930, sous chapitre 930-43, imputation comptable «Imputation_comptable».

Article 7 : Obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec le bénéficiaire lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62,Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un évènement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisés, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Modalités de contrôle

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département ou tout autre instance habilitée par lui.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, le bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle le bilan du projet, tel qu'énoncé dans l'article 6 de la présente convention.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversement et résiliation

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département dans le cas où la mission confiée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions.

Les dirigeants de l'organisme sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Département décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées.

le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Arras, le

en 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,
La Directrice du Pôle partenariats et ingénierie

Pour «Porteur_de_projet»,
«Article» «Statut»

Sophie GENTIL

«Nom»

ANNEXE FINANCIERE

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
1- Charges spécifiques à l'action		1- Ressources propres	
Achats		2- Subventions demandées (veuillez préciser si sollicitées ou accordées)	
Prestations de services		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Matières et fournitures			
Services extérieurs		Région(s) :	
Locations			
Entretien			
Assurances		Département(s) : (Sollicité: €)	
Autres services extérieurs			
Honoraires		Commune(s) :	
Publicité			
Déplacements, missions			
2- Charges de personnel		CNASEA (emplois aidés)	
Salaires et charges		Autres recettes attendues (précisez) :	
3- Frais généraux		Demande(s) de financement communautaire :	
		3- Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet	0,00 €	Total des recettes	0,00 €
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Ressource valorisée (personnel bénévole)		Ressource valorisée (personnel bénévole)	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Coopération Européenne et Internationale

RAPPORT N°28

Territoire(s): Arrageois, Audomarois, Boulonnais, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 JUIN 2023

APPEL À PROJETS "PAS-DE-CALAIS, COOPÉRATION, MOBILITÉ INTERNATIONALE" 2023

Suite à l'adoption de la délibération du 23 janvier 2022, le dispositif départemental de soutien aux actions internationales initiées par les acteurs du Pas-de-Calais est désormais soutenu dans le cadre de l'appel à projets « Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale ».

Ce dispositif départemental « Pas-de-Calais, Coopération Mobilité Internationale » s'inscrit dans le pacte des solidarités territoriales, et plus spécifiquement dans l'ambition 14 « Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international », mais il s'inscrit également au sein du pacte des réussites citoyennes, en répondant à l'ambition 8 « Agir en citoyens du monde ».

Ses modalités d'accompagnements technique et financier sont les suivantes :

- Sur le plan qualitatif, une attention supplémentaire est portée sur la dimension partenariale des projets et la qualité des actions de sensibilisation dans le Pas-de-Calais ;
- Les taux d'accompagnement sont les suivants :
 - o Pour le volet mobilité internationale des jeunes : soutien jusqu'à 15 000 € dans la limite de 40% du budget hors valorisation,
 - o Pour le volet solidarité internationale : soutien jusqu'à 10 000 € dans la limite de 30% du budget hors valorisation.
- Enfin, un parcours d'accompagnement préalable au dépôt de dossier a été proposé. Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement par des structures (Lianes Coopération, CDSI) dans la conception et l'écriture du projet. Les attentes départementales en matière de projets internationaux sont clarifiées si besoin. 9 porteurs de projets ont été accompagnés dans le cadre de leur dépôt de dossier au dispositif « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité internationale ».

Dans le cadre de l'appel à projets 2023 qui a été ouvert le 31 janvier 2023 et clôturé le 31 mars 2023, 15 dossiers ont été reçus :

- 8 sur le volet « solidarité internationale »,
- 7 sur le volet « mobilité internationale ».

Eligibilité :

Les 15 dossiers reçus remplissent l'ensemble des conditions administratives et techniques préalables d'instruction et aucun dossier n'a été déclaré inéligible au regard des critères de l'appel à projets.

Les dossiers éligibles ont été instruits par la mission coopération européenne et internationale.

Cette instruction technique, qui s'est appuyée sur une évaluation de la qualité des projets, invite à proposer la sélection des 8 dossiers présentés en annexe au présent rapport.

Répartition territoriale des dossiers proposés à l'accompagnement du Département :

- Arrageois : 3 dossiers
- Audomarois : 2 dossiers
- Boulonnais : 2 dossiers
- Montreuillois -Ternois : 1 dossier

Modalités budgétaires d'accompagnement des projets :

Les propositions de soutien financier, reprises dans le tableau de synthèse annexé au rapport, font apparaître un accompagnement total du Département à hauteur de 86 214 € pour cet appel à projets 2023.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer les subventions aux porteurs de projet repris en annexe, pour les opérations et montants qui y sont repris, et notamment :
 - o à 7 associations pour un montant total de 71 214 € ;
 - o au Lycée agricole de Tilloy-les-Mofflaines pour un montant de 15 000 € ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires, les conventions correspondantes précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de ces subventions, dans les termes du projet type joint en annexe.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-043A05	65748//93043	Coopération et mobilité internationales	155 000,00	155 000,00	71 214,00	83 786,00
C05-043A05	657382//93043	Coopération et mobilité internationales	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY